



*Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie*

**Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers**

**2024**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° RAA-2024-06-01-Délibérations**



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie

Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers

# SOMMAIRE

2024

## Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Mercredi 19 juin 2024

### ORDRE DU JOUR

#### Séance du Bureau du Conseil d'Administration du mercredi 19 juin 2024 à 18H00 au SDIS

#### DELIBERATIONS :

N° BCA19062024-1 – AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A LA MAINTENANCE EVOLUTIVE DU SYSTEME D'ALERTE ARTEMIS ET PRESTATIONS CONNEXES

N° BCA19062024-2 – SORTIES D'ACTIFS : MATERIELS

N° BCA19062024-3 – ADMISSIONS EN NON VALEUR



*Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie*

**Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers**

**2024**

# DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SEANCE du Mercredi 19 juin 2024**



**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie**

**Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 19 juin 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024**

**DELIBERATION N° BCA19062024-1**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE, D'ASSISTANCE ET DE FORMATION SUR LES ÉLÉMENTS DE L'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DU SDIS 73**

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 19 juin à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 7 mai deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 4 membres présents.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
EXCUSE	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	4	Abstention : 0

## **N° BCA19062024-1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE, D'ASSISTANCE ET DE FORMATION SUR LES ELEMENTS DE L'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DU SDIS 73**

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie doit lancer une nouvelle consultation relative à la maintenance évolutive du système d'alerte ARTEMIS et prestations connexes, le marché en cours arrivant à terme au 31 décembre 2024.

La consultation est passée selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3 3° du Code de la commande publique, avec la société INETUM qui a développé et mis en place ce système spécifique pour le SDIS 73. Les prestations demandées au marché ne peuvent donc être réalisées que par cette société.

\*\*

\*\*\*

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser le lancement d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3 3° du Code de la commande publique pour la maintenance évolutive du système d'alerte ARTEMIS et prestations connexes.

Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans minimum et avec maximum.

Sa durée sera d'un an à compter de sa notification et reconductible trois fois, soit quatre ans maximum.

Le montant maximum sera de 2 500 000 € HT sur 4 ans.

\*\*

\*\*\*

### **DÉCISION**

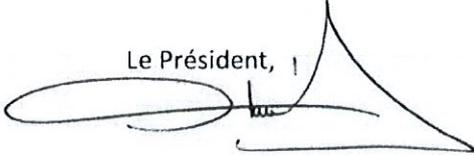
Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- autorise le lancement d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3 3° du Code de la commande publique pour la maintenance évolutive du système d'alerte ARTEMIS et prestations connexes.

Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans minimum et avec maximum.

Sa durée sera d'un an à compter de sa notification et reconductible trois fois, soit quatre ans maximum. Le montant maximum sera de 2 500 000 € HT sur 4 ans.

Le Président, 

André POINTET



**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie**

**Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 19 juin 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024**

**DELIBERATION N° BCA19062024-2**

**OBJET : SORTIES D'ACTIFS : MATERIELS**

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 19 juin à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 7 mai deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 4 membres présents.

<b>ETAIENT PRESENTS</b>
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration
<b>EXCUSE</b>
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
<b>ASSISTAIENT</b>
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières

<b>VOTES</b>		
Nombre de membres en exercice :	<b>5</b>	Pour : <b>4</b>
Nombre de membres présents :	<b>4</b>	Contre : <b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>4</b>	Abstention : <b>0</b>

## N° BCA19062024-2 – SORTIES D'ACTIFS : MATERIELS

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Il est proposé de réformer des matériels selon le tableau ci-dessous :

Marque	Désignation	N° managair	Date de mise en circulation	N° immobilisation	Observation	Destination
YAMAHA	Moteur essence 25CV du bateau moustic de Novalaise	1005386	2004	3388	Repris en l'état par la société DRIVET BATEAUX pour la somme de 559 €	CESSION

\*\*  
\*\*\*

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver la réforme présentée,
- valider la destination du bien,
- l'autoriser à signer tous documents utiles à cette exécution.

\*\*  
\*\*\*

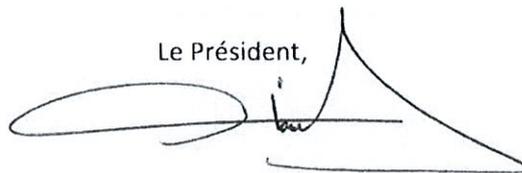
### DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- approuve la réforme présentée,
- valide la destination du bien,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer tous documents utiles à cette exécution.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie**

**Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 19 juin 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024**

**DELIBERATION N° BCA19062024-3**

**OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR**

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 19 juin à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 7 mai deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 4 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
EXCUSE	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	4	Abstention : 0

## N° BCA19062024-3 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

---

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de l'établissement public dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable, lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

La liste des titres et des ordres de reversement transmise par Madame Le Payeur Départemental est la suivante :

Catégorie	Exercice	Pièce	Nom du débiteur	Motif de la présentation de la Paierie Départementale de la Savoie	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
Prestations Payantes	2018	T-1927	ORCHESTRA	Ligne directe 2018 <b>Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire</b>		4 053.60	1 013.40
	2018	T-2345	AGOSTINIS ANNE-MARIE	Intervention n 38387 du 13/10/2018 ouverture de porte <b>Poursuite sans effet – reste à recouvrer inférieur seuil poursuite (*)</b>		280.00	70.00
	2019	T-1962	MOKARRAM NABILA	Intervention n 04240 du 28/02/2019 ouverture de porte <b>Poursuite sans effet - reste à recouvrer inférieur seuil poursuite (*)</b>		852.00	60.36
	2019	T-2165	ALRF ALUMINIUM PECHINEY	Ligne directe 2019 <b>Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire</b>		1 198.80	1 198.80
	2019	T-2167	ORCHESTRA	Ligne directe 2019 <b>Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire</b>		4 063.68	1 015.92
	2019	T-2262	PELISSIER JULIEN GILLES	Intervention n 43549 du 23/11/19 animalière <b>Poursuite sans effet</b>		192.00	192.00
	2020	T-1361	CABANER SYLVIE	Intervention n 13624 du 15/04/2020 ouverture de porte <b>Poursuite sans effet - reste à recouvrer inférieur seuil poursuite (*)</b>		30.72	7.68
	2020	T-1923	ORCHESTRA	Ligne directe 2020 <b>Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire</b>		3 970.56	480.05
	2021	T-113	KHELIFI EVE	Intervention n 26168 du 15/08/2020 ouverture de porte <b>Surendettement et décision d'effacement de dette</b>		218.00	218.00
	2021	T-937	RATTANAPHAKDEE SURIN	Intervention n 02111 du 22/01/2021 ouverture de porte <b>Poursuite sans effet - Personne disparue</b>		221.00	221.00
	2021	T-943	PANARISI MICKAEL	Intervention n 08302 du 23/03/2021 ouverture de porte <b>Poursuite sans effet</b>		221.00	221.00
	2021	T-945	SANCHEZ NICOLAS	Intervention n 12415 du 05/05/2021 récupération d'animaux <b>Poursuite sans effet</b>		792.00	198.00
	2021	T-1752	METAL TEMPLE TECHNOLOGY	Ligne directe 2021 <b>Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire - combinaison infructueuse d'actes</b>		1 271.28	1 271.28
	2022	T-1361	MADI MARI HOUSSOUMATI	Intervention n 10555 du 06/03/22 ouverture de porte <b>Insuffisance d'actif - Poursuite sans effet</b>		223.00	223.00
	2022	T-2131	VOUTEAU ROGER	Intervention n 23153 du 09/06/2022 ouverture de porte <b>Poursuite sans effet</b>		223.00	223.00
	2022	T-2140	BOULACEL ALI	Intervention n 32334 du 09/08/2022 ouverture de porte <b>Poursuite sans effet</b>		223.00	223.00
	2022	T-2246	METAL TEMPLE TECHNOLOGY	Ligne directe 2022 <b>Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire - combinaison infructueuse d'actes</b>		1 551.24	1 551.24
	2023	T-1695	METAL TEMPLE TECHNOLOGY	Ligne directe 2023 <b>Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire - combinaison infructueuse d'actes</b>		1 543.92	1 543.92

Catégorie	Exercice	Pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
Participations aux logements	2020	T-659	TREHIN ANTOINE	<i>Motif de la présentation de la Paierie Départementale de la Savoie</i> Loyer saisonniers mars 2020	50.00	33.33
	2020	T-1075	DE METS ERIC	<i>Personne disparue - reste à recouvrer inférieur seuil poursuite (*)</i> Loyer saisonniers avril 2020	173.32	43.33
	2020	T-1076	DE METS ERIC	<i>Personne disparue</i> Loyer saisonniers mars 2020	200.00	50.00
	2021	T-1964	GAUGRY JUSTIN	<i>Personne disparue</i> Loyer saisonniers décembre 2021	32.26	32.26
	2022	T-1712	LANGLET GLEIZES ALIX	<i>Poursuite sans effet</i> Loyer saisonnier juillet 2022	50.00	50.00
	2023	T-1384	FRANCOIS LIV	<i>Poursuite sans effet - reste à recouvrer inférieur seuil poursuite (*)</i> Loyer saisonnier du 10/06 au 12/06/2023	3.28	3.28
	2018	T-823	DHENIN EMMANUEL	<i>reste à recouvrer inférieur seuil poursuite (*)</i> Indemnités perçues à tort mandat 1721 bordereau 78 de 2023	65.03	65.03
	2018	T-989	GUYOT FRANCIS	<i>Poursuite sans effet</i> Préjudice moral suite jugement du 13/02/2017	2 600.00	650.00
	2019	T-850	PREFECTURE DE POLICE DFCPP	<i>Décédé et demande de renseignement négative</i> Stage cyn1 du 11 au 12 avril 2019	832.00	208.00
	2019	T-2377	SERGUIER YVAN	<i>Poursuite sans effet</i> Remboursement d'une somme versée à tort virement du 6 octobre 2019	481.4	120.35
Divers	2021	T-1437	OVION KEVIN	<i>Poursuite sans effet</i> Provision charges 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	26.42	3.04
	2021	T-5692151332	VAL CENIS POINT P	<i>reste à recouvrer inférieur seuil poursuite (*)</i> Réduction mandat 10969/2020 avoir 321c0004733236 du 31/01/2021	92.5	2.62
	2022	T-6183760932	FRANCE TELECOM ORANGE BS	<i>Insuffisance d'actif</i> Régularisation sur facture fin de marche	40.05	6.29
				<i>Poursuite sans effet - combinaison infructueuse d'actes</i>		
(*) Seuil des poursuites (Saisie Administrative à Tiers Détenteur) :						
- 30.00 € pour une SATD notifiée à un employeur, à la CAF ou à tout autre tiers détenteur					25 775.06	11 199.18
- 130.00 € pour une SATD notifiée à un établissement bancaire						
- 3 000.00 € pour une saisie mobilière, de valeurs mobilières, contrats d'assurance-vie, vente immobilière.						

\*\*  
\*\*\*

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir valider la liste des admissions en non-valeur présentée.

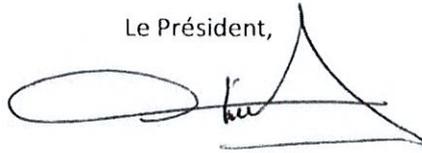
\*\*  
\*\*\*

### DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

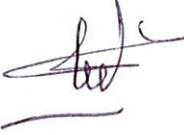
Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, valide la liste des admissions en non-valeur présentée.

Le Président,



André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

<b>Le Président</b> André POINTET	<b>1ère Vice-Présidente</b> Corine WOLFF	<b>2ème Vice-Président</b> Jean-Paul MARGUERON
		
<b>3ème Vice-Présidente</b> Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
	Excuse'	

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 20/06/2024